

grâce à ses compétences et non pas par son charme ou ses attraits physiques entre autres.

7 – Concernant le mariage, la femme musulmane dispose de tout un " arsenal " de droits qui, s'ils ont été très négligés par ignorance, doivent être scrupuleusement observés par les Musulmans. Voici quelques-unes des règles imposées par l'Islam en matière de mariage:

- Interdiction pour une femme musulmane de se marier avec un non-musulman,

" [...] **Ne mariez pas vos filles aux polythéistes tant qu'ils n'auront pas la foi** [...] " (Coran S2/V21)

- Consentement obligatoire de la femme à son mariage,

" **La jeune fille ne peut être donnée en mariage qu'avec son consentement.** " (rapporté par l'imam Boukhari)

- Conclusion du contrat de mariage (préservant la cohabitation harmonieuse des époux),

" **On doit se conformer aux stipulations du contrat de mariage.** " (rapporté par Muslim)

- Versement de la dot à la future épouse

" **Remettez aux femmes leur dot loyalement** [...] " (Coran S4/V4)

- Interdiction pour le mari de s'approprier les biens de son épouse d'où qu'ils lui viennent

" **Ne soumettez pas les femmes à la contrainte pour leur reprendre une part de ce que vous leur avez donné** [...] " (Coran S4/V19)

- Obligation pour le mari de subvenir à la totalité des besoins de son épouse et de ses enfants, selon ses moyens,

" **C'est un péché fort grave pour un homme que de négliger la nourriture de ceux dont il a la charge.** " (rapporté par l'imam Muslim)

- Exigence de bons comportements et de respect entre les époux.

" [...] **Comportez-vous avec elles de manière bienveillante** [...] " (Coran S4/V19)

8 – Concernant la polygamie, seul l'Islam l'a réglementée en limitant le nombre d'épouses et en exigeant une parfaite égalité entre chacune. Il est important de remarquer que l'Islam donne cependant la préférence à la monogamie.

" **Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins... Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celle-ci, alors une seule** [...] " (Coran S4/V3)

Il faut rappeler que des siècles avant ont au sens que la femme exige, dans le contrat de mariage, entre autres conditions, d'être épouse unique.

9 – Le divorce n'est pas interdit en Islam, mais il recommande de l'éviter autant que possible et ne pas abuser de cette permission pour des motifs futiles sans avoir épousé toutes les autres possibilités.

" **Il n'est rien, parmi les péchés, que Dieu déteste plus que le divorce.** " (Abou Daoud)

10 – En matière d'héritage, avant l'Islam, on héritait les femmes avec d'autres biens, comme un objet. L'Islam a aboli cette pratique et, en outre, a légiféré pour que la femme reçoive une part dans l'héritage.

Enfin, il faut préciser que la femme musulmane jouit d'une indépendance totale concernant ses biens, d'où qu'ils lui viennent (dot, cadeaux, héritages, etc...) et que personne n'a de droit de regard, ni ne peut s'en approprier une partie contre son gré.

En conclusion, grâce à l'Islam, la femme a son propre statut qui confirme sa propre personnalité, liberté intellectuelle, religieuse, économique et politique.

Malika DIF*

* Écrivain

Livres à consulter

1 - La femme en Islam, Hani Ramadan, éditions Tawhid euros média

2 - Être musulmane aujourd'hui, Malika DIF, éditions Iifso-Tawhid

3 - Droits et devoirs de la femme musulmane, Fatima Nacif, éditions IIFSO

4 - La voie du musulman, Aboubaker Eldjazaïri, éditions ACEF

5 - Paroles du Coran, Meriam Herzog-Tourki, éditions Mediacom

6 – Encyclopédie de la femme en islam, Abdel Hakim Abu Chouqa, traduit par Claude Dabbak, éditions Qalam

Islam Le Saviez-vous?

Série VI : Education et famille

LA FEMME MUSULMANE

A la lumière du Coran et de la Sunna

Union des Organisations Islamiques de France

UOIF-20, rue de la Prévôté - 93120 LA COURNEUVE

Tél. : 01.43.11.10.60 - Fax : 01.43.11.10.61 - web : uoif-online.com

" Les Musulmans et les Musulmanes, les Croyants et les Croyantes, ceux et celles qui sont toujours véridiques et sincères, les patients et les patientes, ceux et celles qui sont profondément recueillis devant Dieu, ceux et celles qui font l'aumône, ceux et celles qui observent le jeûne obligatoire, ceux et celles qui sont chastes, ceux et celles qui invoquent fréquemment Dieu, en pensées et en paroles, à ceux-là Dieu a réservé son pardon et une magnifique récompense " (Coran S33/V35)

" Les meilleurs hommes de ma Communauté sont les meilleurs avec leurs femmes ; les meilleures femmes de ma Communauté sont les meilleures avec leurs maris " (Hadith rapporté par Tirmidhi)

L'Islam rappelle souvent l'origine unique des Hommes, qui confirme leur égalité humaine. Le statut de dignité concerne tous les fils d'Adam, sans aucune distinction : **" Certes nous avons honoré les fils d'Adam [...]"** (Coran S17/V70)

Mais le Coran rappelle également une dimension humaine qui comporte à la fois des éléments de similitude aux côtés d'éléments de diversité. **" Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle et Nous avons fait de vous des nations et des tribus pour que vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous auprès de Dieu est le plus pieux [...]"** (Coran S49/V13)

Le rapport entre les hommes en général, ou entre l'homme et la femme, est basé selon l'Islam sur la fraternité, le soutien et notamment la complémentarité. Le Prophète (psl) a traduit cette idée par ces paroles : **" Les femmes sont les sœurs (les compléments) des hommes "**, dans le sens où les différences naturelles qui existent entre eux ne diminuent en rien la valeur de l'un ni de l'autre, le but étant de répartir, dans une complémentarité nécessaire, des tâches précises pour l'homme et la femme, selon les dispositions et les particularités de chacun.

Malheureusement, certaines pratiques traditionnelles à l'encontre de la femme sont commises au nom de l'Islam, qui sont à l'origine de certains préjugés chez les non-musulmans qui focalisent toute leur attention sur

sa tenue vestimentaire, considérant que sa discrétion et sa réserve traduisent l'enfermement et l'absence de liberté ! On la suspecte d'être réduite, par un père ou un mari tout puissant, au silence et à l'inaction.

C'est au travers de la femme musulmane que la société se fait une opinion générale sur les Musulmans et sur l'Islam. Mais, qu'en est-il de la femme musulmane à la lumière du Coran et de la Sunna ?

1 – Dès sa naissance, la fille jouit des mêmes droits que le garçon. Ainsi, le Coran fustige ceux qui s'attristent de la naissance des filles : **" Et lorsqu'on annonce à l'un d'eux la naissance d'une fille, son visage s'assombrit [...] Il se cache des gens à cause du malheur qu'on lui a annoncé [...] Combien est mauvais ce jugement. "**

(Coran S16/V58-59)

" Celui qui a une fille ... ne l'insulte pas, ne favorise pas son fils par rapport à elle, celui-là Dieu le fera entrer aux Paradis. "

(rapporté par l'imam Boukhari)

2 – Au plan de la spiritualité, la femme musulmane est à parfaite égalité avec l'homme, tant pour les obligations pieuses que pour les mérites qui en découlent.

" Et quiconque, homme ou femme, fait de bonnes œuvres tout en étant croyant ... ceux-là entreront au Paradis et on ne leur fera aucune injustice... " (Coran S4/V124)

3 – Au plan de l'instruction, la femme musulmane a la même obligation d'acquérir le savoir que les hommes.

" Dieu élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et qui auront acquis un savoir [...]" (Coran S58/V11)

" A celui qui s'engage dans la recherche de la science, Dieu ouvre la voie qui conduit au Paradis. " (Rapporté par l'imam Tirmidhi)

La femme doit comprendre l'espace dans lequel elle évolue et, pour le moins, acquérir les connaissances indispensables pour éduquer ses enfants, et en faire les hommes et les femmes de demain.

L'instruction est aussi indispensable au développement de sa

personnalité. C'est un instrument utile aussi bien dans le domaine familial que public. Citons à ce propos l'exemple de Aïcha, l'épouse du Prophète, qui donnait des cours aux Musulmans venus des contrées lointaines. En raison de ses compétences intellectuelles et de sa piété, Hafsa, l'autre épouse du Prophète, a eu le privilège de se voir confier les manuscrits coraniques après la mort du Messager. A travers les siècles, de nombreuses femmes très érudites furent les professeurs de nombreux savants connus tels que Ech Chafii, Ibn Khaldoun et bien d'autres.

4 – Au plan socio-professionnel, les femmes sont douées de qualités spécifiques bénéficiant à la société qui les entoure. Or, rien n'interdit à la musulmane d'avoir une activité professionnelle ou associative. Beaucoup de femmes, au premier temps de l'Islam, ont exercé une profession, telle que Khadija qui exerçait le commerce et Chifa qui tenait la cour des comptes sous le califat de Omar.

Mieux encore, sa présence est particulièrement appréciée dans certains secteurs spécifiques, par exemple, elle peut être médecin, infirmière, sage-femme, enseignante, assistante sociale, psychologue, etc... où l'on fait appel, non seulement à ses compétences, mais également à la sensibilité intelligente de la femme.

5 - Au plan politique et du devenir de la société, la femme musulmane est directement concernée, car nombreuses sont les femmes qui se sont engagées officiellement aux côtés du Messager en faisant serment d'allégeance. Cette allégeance leur a donné le droit à la libre expression, à la consultation et à la participation dans toutes les sphères de la vie politique.

6 - Sur le plan vestimentaire, contrairement à ce que l'on peut croire, le foulard est un moyen de libération pour la femme, car il permet son engagement dans la vie active en dehors de son foyer, puisqu'elle n'est pas tenue de le porter chez elle. En permettant aux hommes et aux femmes de se côtoyer dans un but noble, l'Islam a établi des règles de conduites pour ceux-ci : Ne pas se fixer du regard et cacher, quant à la femme, ses atours et sa beauté pour éviter les convoitises et un éventuel harcèlement ou une atteinte à sa dignité. Ainsi, elle s'affirme